

lepoint.fr

ERRATUM. De nouveaux éléments ainsi que l'audition de Ziad Takieddine mettent en cause les deux hommes, selon **Me Marie Dosé**.



L'avocat des familles des victimes des attentats de Karachi exige que le ministre de l'Intérieur Claude Guéant soit entendu par le juge Van Ruymbeke © Eric Feferberg / AFP

Par Aziz Zemouri

Sur la base des éléments contenus dans la clé USB remise par Mme Johnson, ex-Takieddine, au juge Van Ruymbeke, et sur la base de l'audition de Ziad Takieddine le 2 avril dernier, **Marie Dosé**, l'avocate de l'un des survivants des attentats de Karachi, réclame au juge Van Ruymbeke l'audition de l'actuel ministre de l'Intérieur Claude Guéant, et du directeur central du renseignement intérieur, Bernard Squarcini.

Dans cette clé USB, il est fait mention des rendez-vous de Claude Guéant avec un représentant de Thales, le 8 janvier 2004, et avec la Sofresa (la Société française d'exportation de systèmes d'armes, transformée en « systèmes avancés », NDLR), le 9 janvier 2004. Des rendez-vous pour négocier la vente, à l'Arabie saoudite, du système électronique de protection de ses frontières. Alors même que l'Arabie saoudite a toujours contesté avoir eu la Sofresa comme interlocuteur... Ce contrat n'a d'ailleurs jamais été signé, mais il a pourtant généré des commissions importantes, au stade même des négociations.

Document non exploité

L'avocat demande aussi à Claude Guéant de s'expliquer sur sa connaissance de l'affaire Karachi. En effet, le ministre a été le destinataire de courriers de la part de Jean-Marie Boivin, le P-DG de la fameuse société Heine, chargée du partage des commissions sur la vente de sous-marins au [Pakistan](#). Par ailleurs, Claude Guéant avait promis, alors qu'il était secrétaire général de l'Élysée, un rendez-vous à Boivin avec le ministre de la Défense, Hervé Morin. Dans quel but ?

Dans la clé USB figure aussi un document non exploité par le juge Van Ruymbeke, et qui mentionne les relations entre Bernard Squarcini et l'homme d'affaires Alexandre Djouhri. Mais surtout, les « *nombreux voyages de Brice Hortefeux au Moyen-Orient, où il aurait récupéré de l'argent* », selon les termes de la demande d'actes de **Me Marie Dosé**. Sur tous ces points, Claude Guéant et Bernard Squarcini doivent s'expliquer devant le juge Van Ruymbeke, conclut l'avocate.